



## GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

### GEPL – CHALLENGE HAUTEUR 40 CM - 2025

Le challenge a pour objectif de récompenser les cavaliers qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans les **épreuves 40 cm identifiées dans l'avant-programme** organisées lors des concours Régionaux repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

#### **Participation :**

- Le challenge est ouvert à tout cavalier détenteur d'une **licence 01**, estampillée du sceau d'un cercle membre du **GEPL** ou de l'**ORV**, montant toute **monture immatriculée ou enregistrée** à la FRBSE.
- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
- Le cavalier doit participer à **minimum 14 épreuves (hors finale)** 40 cm Régional.
- La finale n'est pas obligatoire mais les points seront comptabilisés dans le Challenge
- Un cavalier peut également être repris dans le challenge 50 cm.
- Un cavalier ne peut prendre des points avec une même monture, le même week-end, dans deux hauteurs différentes.
- Le cavalier est exclu du challenge s'il participe lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 50 cm.

#### **Epreuves :**

- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou non.

#### **Répartition des points :**

- Le meilleur résultat du cavalier dans l'épreuve est le seul comptabilisé.
- Les points sont attribués au cavalier (de la façon suivante : 1<sup>er</sup> =50, 2<sup>ème</sup>= 48, 3<sup>ème</sup>= 47, ...49<sup>ème</sup> et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0)
- Le résultat final du challenge sera calculé en additionnant les points des 14 meilleures épreuves du cavalier + les points acquis lors de la finale.
- Le cavalier ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.
- **Remarque :** en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le résultat de la finale prévaut. En cas de nouvelle égalité, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans les 14 meilleures épreuves retenues pour le challenge est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

#### **Prix :**

- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les 15 premiers cavaliers classés du challenge sont récompensés.
- Pour qu'un challenge existe, il faut au minimum 5 participants. Ces participants doivent avoir terminé (sans élimination) au moins 50% de leurs épreuves qualificatives.

**G.E.P.L - Secrétariat :** Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – [www.gepl.net](http://www.gepl.net) – [secretariat@gepl.net](mailto:secretariat@gepl.net)

**Tél** 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège